

Questions orales

LES CATASTROPHES

LE NAUFRAGE DE «L'Océan Ranger»—L'ABSENCE D'AVIONS ET DE BÂTIMENTS DE SAUVETAGE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, on me fait savoir que je ne peux poser qu'une question. Toutefois, du fait de son importance, vous pourriez peut-être m'autoriser à la poser en deux parties. Elle s'adresse au ministre de la Défense nationale. Comment se fait-il que le 15 février aux premières heures du matin, au moment de la catastrophe, il n'y avait aucun aéronef à voilure fixe ou navire de surface dans la région où l'*Ocean Ranger* a sombré. Par ailleurs, pourrait-il nous expliquer pourquoi les opérations de sauvetage n'ont pas été dirigées par le Centre de sauvetage aéro-naval de Halifax, mais par la société Mobil Oil?

Enfin, comment se fait-il que le ministre puisse trouver 22 millions pour acheter deux avions d'affaires alors qu'il ne peut trouver l'argent nécessaire pour installer des radars météorologiques dans les hélicoptères de sauvetage basés à Gander?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je comprends fort bien que le député de Saint-Jean-Est se pose des questions au sujet de la catastrophe de l'*Ocean Ranger*. Je suis tout aussi désolé que lui de ce qui s'est produit. Je lui répondrai tout d'abord que je doute que la société Mobil ait donné des ordres au centre de sauvetage. C'est le centre de sauvetage de Halifax qui coordonne et dirige les efforts de recherche et de sauvetage. En ce qui concerne le renforcement des services de sauvetage de Terre-Neuve, je peux lui fournir une liste des améliorations qui ont été apportées depuis 1976. Depuis lors, trois hélicoptères et deux navires de surface ont été basés à Gander. Je trouve que nous avons considérablement accru l'efficacité des opérations de recherche et de sauvetage dans cette région.

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI AU CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Tout d'abord, je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir enfin pris ses responsabilités avec la province de Terre-Neuve même si c'est tardivement; je pense qu'il a annoncé qu'il ferait effectuer une enquête mixte sur le terrible accident de l'*Ocean Ranger*. J'espère que cette commission de six membres va procéder à un examen complet de la question. Il se rend compte maintenant qu'il n'y a pas eu d'ultimatum de la part de Terre-Neuve et il collabore maintenant avec elle à cette enquête.

A Washington aujourd'hui, la sous-commission marine marchande du Congrès, présidée par M. Biaggi, se penche sur un projet de loi qui abolirait le droit pour les travailleurs non américains qui travaillent à bord des plates-formes ou navires de forage pétrolier appartenant à des Américains de poursuivre les sociétés américaines devant les tribunaux américains en dommages intérêts pour lésions subies à l'extérieur des eaux américaines. La loi en cause ne sera pas rétroactive, mais elle revêt une grande importance étant donné que l'*Ocean Ranger* était une plate-forme américaine exploitée à l'extérieur des eaux américaines. Est-ce que le gouvernement a désigné des représentants pour aller s'opposer devant la commission à l'adoption du bill, ou pour lui présenter les observations qui s'imposent au nom des citoyens et du gouvernement canadiens? Dans l'affirmative, de qui s'agit-il et quelles sont leurs

instructions? Allons-nous faire l'impossible pour que ce projet de loi ne soit pas voté par le Congrès américain?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nous sommes parfaitement au courant du bill du représentant Biaggi. Il a été présenté le 29 octobre, donc il est sans rapport avec l'accident dont il s'agit. Il n'aurait pas pour effet d'interdire absolument aux étrangers d'intenter des poursuites devant les tribunaux américains, mais il leur ferait obligation de s'adresser d'abord à d'autres tribunaux avant de pouvoir saisir les tribunaux américains. Bien sûr, nous suivons l'affaire de très près, et la question de la compétence judiciaire pour les plates-formes semi-sousmersibles n'est pas claire, tout dépendant de la question de savoir si elles doivent être considérées en droit international comme navires ayant la nationalité d'un pays quelconque ou comme prolongement de l'État côtier.

* * *

● (1430)

LES PIPE-LINES

LE PROLONGEMENT DU GAZODUC DANS LES MARITIMES

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le Conseil des premiers ministres des Maritimes et l'Association des entrepreneurs en construction mécanique tiennent à ce que les entreprises des Maritimes puissent fournir des biens et des services pour le gazoduc que l'on construira dans la région. Quelles mesures le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources prend-il pour mettre fin aux retards dans la construction du gazoduc Trans-Québec et Maritimes, et que fait-il pour veiller à ce que les habitants du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard aient une chance équitable de travailler à ce projet et de fournir des biens et des services quand le gazoduc sera en construction dans les Maritimes?

Le ministre confirmera-t-il l'engagement qu'a pris son gouvernement en promettant que les retombées de mégaprojets énergétiques comme celui-là favoriseront le développement dans ces provinces qui souffrent de disparités régionales?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, madame le Président.

M. Howie: Marc, on ne croira pas dans l'Est que vous êtes aussi fort.

* * *

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ CONSOLIDATED COMPUTERS INC.—LA DATE OÙ IL A ÉTÉ DÉCIDÉ D'INTERROMPRE LES AVANCES DE L'ÉTAT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Ce dernier sait qu'il a été informé par une lettre du ministre de l'Industrie et du Commerce, en date du 23 juin 1980, des difficultés éprouvées par Consolidated Computers Inc. Il a été informé que cette société avait eu un déficit de 10 millions, sur 22 millions de chiffre d'affaires, en 1979. Le ministre veut-il confirmer qu'il n'a pas pris de mesure pour interrompre les avances à Consolidated Computers Inc. avant le 12 mai 1981,